

## **Compte rendu de la séance du 07 mai 2021**

Présents : Alain ARGILIER, Valérie BLANC, Christine DOUTRES, Ludovic INSALACO, Grégory MAURIN, Pierre MORATI, Mélody QUET, Elsy ROUSSET, Nicole TEISSIER, Sylvestre VINCENT.

Procuration : Jean-Marc AURES à Alain ARGILIER.

Secrétaire de la séance : Christine DOUTRES

### **Rajout de 2 points à l'ordre du jour**

- Amende de Police 2021
  - Référent "Moustique tigre"
- Accepté à l'unanimité

### **1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 12 avril 2021**

Approuvé à l'unanimité

### **2) Préparation des élections départementales et régionales du mois de juin 2021**

Organisation des bureaux de vote

### **3) Compte rendu des diverses réunions**

- marchés d'été avec Vébron Animations
- assainissement des Vanels
- SAFER : Recensement des biens sans maîtres (environ une quarantaine de parcelles)
- Communauté de Communes

### **4) Communauté de communes : Approbation du pacte de gouvernance**

Le Conseil Municipal approuve les termes du projet de PACTE de gouvernance de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes et s'engage à mettre en œuvre des dispositions prévues dans ce Pacte, pour repenser le partage des rôles en matière d'action publique et notamment permettre aux élus municipaux de mieux s'accorder sur le fonctionnement quotidien de leur intercommunalité.

**Vote 11 voix POUR**

### **5) Désignation d'un référent "activités de pleine nature" à la Communauté de communes.**

Monsieur Ludovic INSALACO est désigné référent "activités de pleine nature"

**Vote 11 voix POUR**

### **6) Vélos à Assistance Electrique**

Dans le cadre du Contrat Régional Occitanie/PETR Sud Lozère, la Dotation Innovation Expérimentation est fléchée sur le thème de la mobilité. Elle permet de favoriser les solutions alternatives à l'autosolisme.

La commune de Vébron a fait le choix d'acquérir 6 VAE.

Cette acquisition est subventionnée par la Région et le programme LEADER.

Le plan de financement est le suivant :

- Région : 4 541 € (44.55%) : acquis
  - LEADER : 3 612.96 € (35.45%) : acquis
- Financements publics : 8 153.96 € (80%)
- autofinancement : 2 038.49 € (20%)

Assiette éligible : 10 192.45 € (100%)

**Vote 11 voix POUR**

7) Adhésion au service accompagnement sur les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial de retraite

Monsieur le Maire fait lecture du courrier du Centre de Gestion de la FPT relative à la signature d'une convention d'adhésion au service accompagnement sur les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial de retraite. Ce service a pour objet d'assurer pour le compte de la collectivité, par voie de conventionnement, une mission d'intervention sur les dossiers dématérialisés déposés sur le site de la CNRACL.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service accompagnement sur les dossiers dématérialisés des agents affiliés auprès du régime spécial de retraite sur le site de la CNRACL

**Vote 11 voix POUR**

8) Participation des communes au service de restauration scolaire à l'école de Vébron

Jusqu'à présent la commune de Vébron prenait en charge la différence entre le prix facturé par la mairie de Florac et le prix payé par les parents soit 2.20 € par repas pour les enfants qui sont demi-pensionnaires et 2 € par repas pour les enfants qui mangent occasionnellement.

Le Conseil Municipal décide de prendre à la charge de la commune de Vébron, la différence tarifaire pour les élèves scolarisés et domiciliés à VEBRON. Cette différence est de 2.20 € / repas pour les demi-pensionnaires et de 2 € / repas pour les tickets.

Il décide de demander la participation des communes voisines ayant un ou plusieurs élèves scolarisés à l'école publique de Vébron. Cette participation est identique à celle de la commune de Vébron à savoir 2.20 € / repas pour les demi-pensionnaires et de 2 € / repas pour les tickets.

**Vote 11 voix POUR**

9) Chemin de Montagut

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a écrit à tous les propriétaires du chemin à régulariser, en leur proposant le prix d'achat de la SAFER soit 0.276 € le m<sup>2</sup>.

La prochaine étape consiste à établir les actes administratifs pour l'achat des terrains.

**Vote 11 voix POUR**

10) Amende de Police 2021

Un dossier est déposé auprès de Lozère Ingénierie pour la reconstruction d'un mur de soutènement sur la route de Villeneuve.

**Vote 11 voix POUR**

11) Référent "moustique tigre" : Sylvestre VINCENT

Séance levée à 19 heures

Vu le Maire